

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	La question nucléaire syrienne : peut-on laisser perdurer l'ambigüité ?
Union européenne..3	<i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i>
PAYS.....4	<p>Dans son discours d'ouverture de la dernière réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de l'AIEA le 2 décembre dernier, le directeur de l'Agence a regretté que la Syrie n'ait « pas coopéré depuis juin 2008 sur les questions en suspens concernant plusieurs sites, dont celui de Dair Alzour ».</p> <p>Ce site avait en effet été détruit le 6 septembre 2007 par Israël au cours d'une attaque aérienne surprise, qui d'ailleurs n'avait entraîné que peu de réactions des capitales, vraisemblablement à défaut d'informations sûres. Les protestations syriennes avaient quant à elles été étonnamment limitées, Damas se bornant essentiellement à déclarer que le site détruit était une construction militaire non utilisée. Mais les allégations des services américains et israéliens étaient d'une toute autre nature : il se serait agi d'un réacteur nucléaire plutonigène, de type graphite – gaz, en construction depuis 2001. Plus surprenant encore, la Syrie rasait les restes du site quelques jours plus tard, et reconstruisait sans attendre un nouveau bâtiment. Et sur la base de photographies d'origine américaine, une étude de l'ISIS mettait en évidence en mai 2008, derrière un camouflage, une installation qui offrait des ressemblances frappantes avec le réacteur nord-coréen de Yongbyon.</p> <p>Ce n'est que le 23 juin 2008 que l'AIEA pouvait accéder au site et y effectuer des prélèvements, mais elle se voyait refuser l'accès à toute documentation ou aux débris de l'installation détruite. L'analyse des échantillons lui permettait toutefois d'y déceler des traces d'uranium « anthropogénique » qui trahissaient l'existence d'activités nucléaires non déclarées par la Syrie, activités qu'elle a toujours niées depuis lors.</p> <p>L'agence n'a, depuis cette date, pas pu avoir accès à d'autres informations malgré des demandes répétées, et n'est pas en mesure de conclure à l'absence d'activités nucléaires clandestines, alors même que d'autres présomptions s'accumulent. Mais la Syrie, résolument non coopérative, continue de refuser toute nouvelle inspection et toute nouvelle discussion de substance, en arguant du fait que Dair Alzour était une installation militaire et qu'elle n'est pas tenue de donner d'autres informations dans le cadre de son accord de garantie.</p> <p>L'on est donc fondé à suspecter l'existence d'activités et de coopérations cachées avec la Corée du Nord, et aussi avec l'Iran selon certaines analyses. La communauté internationale peut-elle se contenter d'une apparence de statu quo, qui est en réalité une nouvelle mise en échec de l'AIEA, et une nouvelle brèche dans le régime de non-prolifération nucléaire ?</p> <p>L'Agence est, de fait, en mesure d'aller plus loin, en ce sens qu'elle peut demander une inspection spéciale. Elle ne l'a fait que deux fois depuis la fin de la guerre froide, mais elle est en la circonstance parfaitement fondée à l'exiger de la Syrie pour remplir sa mission, dès lors que les inspections de routine et les informations dont elle dispose ne lui permettent de porter aucune conclusion sur une éventuelle violation.</p> <p>Si la Syrie refusait, l'Agence aurait alors, pour conserver sa crédibilité, à saisir le Conseil de sécurité, à des fins d'informations dans un premier temps, mais sans exclure l'éventualité d'un régime de sanctions. Il y va, une fois de plus, de la légitimité du régime. Certes la Syrie n'est pas l'Iran, pas plus qu'elle n'est la Corée du Nord ; et elle appelle, elle aussi, une diplomatie spécifique. Mais en matière de prolifération nucléaire, la communauté internationale peut-elle se laisser réduire une fois de plus à l'impuissance ?</p>
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANEEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

Les armes nucléaires dans l'OTAN : retour sur le Sommet de Lisbonne

La place des armes nucléaires dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN adopté au Sommet de Lisbonne les 19 et 20 novembre 2010 a été définie de manière générale et prudente. Autre document publié le 20 novembre, la « Déclaration du Sommet de Lisbonne » des chefs d'Etat et de gouvernement prévient du reste que « la posture générale de l'OTAN s'agissant de la défense et de la dissuasion » continuera d'être examinée. Un document est donc attendu.

Pour l'heure, le concept adopté à Lisbonne fournit quelques indications : comme dans le texte de 1999, « la garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance ». Si la dissuasion « demeure un élément central de notre stratégie d'ensemble », une formule assez vague, elle est présentée comme « articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles ». La formule était également présente dans la doctrine de 1999 mais la part des armes nucléaires y était alors plus marquée, le dernier document affirmant que « les armes nucléaires apportent une contribution unique en rendant incalculables et inacceptables les risques que comporterait une agression contre l'Alliance. Elles restent donc indispensables au maintien de la paix. » La place nouvelle accordée à la défense antimissile explique en partie l'inflexion du langage sur le rôle des armes nucléaires dans l'Alliance.

Par ailleurs, les deux modifications les plus perceptibles par rapport au document de 1999 sont d'une part l'engagement de l'OTAN « sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires », et d'autre part la formulation d'un lien entre les capacités non stratégiques de la Russie et celles de l'Alliance, dans la perspective de futures réductions de l'arsenal (§26).

Dans le premier cas, l'on retrouve bien le discours officiel américain depuis 2009 (discours de Prague, NPR), puisque le présent concept « reconferme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire ». Dans le second cas, le débat européen sur l'élimination des dernières armes non stratégiques américaines stationnées en Europe, très vif en 2010 en Allemagne, Belgique, Norvège et aux Pays-Bas, risque donc d'être suspendu au dialogue avec la Russie. Il y a naturellement ici un paradoxe à voir réaffirmé ce lien alors que la Russie n'est officiellement plus considérée comme adversaire et que la réduction des forces non stratégiques de l'OTAN, de 50% en dix ans, a toujours été menée de manière unilatérale. En réalité, l'argument « russe » garantit le *statu quo* alors qu'un consensus n'existe pas entre Européens sur le sujet des armes « tactiques » stationnées en Europe. Pour mémoire, l'arsenal nucléaire non stratégique de l'OTAN en Europe est évalué, dans la littérature ouverte, de 180 à 200 armes (des bombes à gravité B-61) stationnées dans cinq pays de l'Alliance : l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie. La taille globale de l'arsenal russe opérationnel est en général estimée à 2000 armes, mais il est beaucoup plus difficile d'évaluer la part « européenne » de cet arsenal par ailleurs vieillissant.

De la même manière, l'on peut s'étonner du discours sur « l'environnement de sécurité » de la zone euro-atlantique : alors que la prolifération balistique est présentée comme une « menace réelle et croissante », la prolifération des armes nucléaires et autres ADM « au cours des dix années à venir, sera au plus haut dans certaines des régions les plus volatiles du monde », affirme le texte (§8 et 9) qui, se faisant, semble se fonder sur la prévision d'un paysage stratégique moyen-oriental caractérisé par l'échec des efforts de non-prolifération à brève échéance. Le fait est assez inédit pour être noté. Mais au-delà : pourquoi le nouveau document de l'Alliance n'établit-il pas, au vu de cette analyse prospective, un couplage de principe entre les armes nucléaires dans l'OTAN et la prolifération nucléaire et balistique aux frontières de l'Europe ? Là encore, il semble bien que le débat n'ait pu être poussé à son terme, par manque d'analyse partagée sur la composante nucléaire de la dissuasion dans l'Alliance.

L'aboutissement de la réflexion sur la posture de défense et de dissuasion de l'Alliance atlantique est désormais attendu et nécessaire.

Mise en place d'une banque de combustible nucléaire à l'AIEA

Le 3 décembre 2010, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a autorisé le directeur général de l'Agence à établir une réserve d'uranium faiblement enrichi (LEU), un projet amorcé en 2006 grâce à un don du milliardaire américain Warren Buffet à la *Nuclear Threat Initiative* (NTI, voir ONP N°34).

La future banque de combustible de l'AIEA conservera assez de LEU pour fournir les besoins d'un réacteur de 1000 MW au prix du marché, pour tout Etat membre de l'AIEA en rupture d'approvisionnement, dans l'impossibilité de se fournir auprès du marché, n'étant pas suspecté de prolifération et ayant avec l'Agence un accord de garanties généralisées en vigueur. Physiquement, la banque de combustible sera hébergée par un ou plusieurs Etats membres de l'AIEA, sous sa supervision. L'UE est le troisième donateur du projet (25 millions de dollars d'engagement), après la NTI (50 M\$) et les Etats-Unis (49,5 M\$).

Le principe comme les modalités de gestion de l'initiative expliquent sa naissance tardive, certains Etats en développement y percevant un moyen pour l'Occident de contrôler à terme l'accès au combustible nucléaire selon des critères d'opportunité. Incidemment, l'on constate aussi que le protocole additionnel de l'AIEA n'a pas été promu comme standard d'éligibilité.

Actualité de la résolution 1540 du Conseil de sécurité

Le 15 novembre 2010, l'ambassadeur Claude Heller (Mexique), président du Comité 1540, a adressé au Conseil de sécurité un point de situation sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (notamment les activités d' « outreach », l'assistance, la transparence et la coopération). Le mandat du Comité 1540 expire le 25 avril 2011. Il devrait alors être pérennisé pour une durée de dix ans minimum, ce qui serait bien un signe d'implantation du mécanisme, [suite en page 2]

UNION EUROPEENNE

L'UE finance des activités de vérification et de sécurité nucléaire de l'AIEA



Siège de l'AIEA, Vienne

Le 27 septembre 2010, le Conseil de l'UE a adopté une décision sur le soutien des activités de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la vérification. Quatre actions communes en la matière ont précédemment été adoptées par le Conseil en 2004, 2005, 2006 et 2008, les deux dernières étant en cours de mise en œuvre en soutien des efforts des Etats bénéficiaires dans le Caucase, l'Asie centrale, le sud-est de l'Europe, le Proche-Orient, l'Afrique et le sud-est asiatique. La résolution 2010/585/CFSP s'inscrit dans la lignée des actions communes engagées en fournissant une subvention de près de 10 millions d'euros à l'Agence pour deux ans, après conclusion d'un accord financier avec la Commission.

La décision du Conseil se fonde sur une analyse du risque nucléaire et radiologique de nature terroriste considéré comme « élevé » : le nombre d'incidents terroristes au sein de l'UE et hors de ses frontières ne diminue pas alors que les données sur les trafics illicites de matières indiquent que le risque d'acquisition par des organisations terroristes est présent. L'on note que la terminologie employée par la décision se distingue de l'approche américaine en cela qu'il est question de prévenir un risque et non de contrer une menace. C'est dire que l'action de l'UE se situe dans la durée et a pour vocation principale de fournir aux Etats des outils et un soutien continu leur permettant de faire éclore puis d'entretenir une culture nationale en matière de sécurité nucléaire.

Il s'agira d'abord pour l'AIEA de mener une évaluation des dispositifs de sécurité nucléaire dans 52 Etats ayant déjà reçu un soutien de l'Agence *via* les quatre actions communes de l'UE. Ensuite, la décision prévoit, en tant que de besoin, de renforcer l'infrastructure de soutien à la sécurité nucléaire des Etats en établissant des centres régionaux ou nationaux de soutien à la sécurité nucléaire (NSSC). Enfin, la décision prévoit de renforcer l'infrastructure législative et réglementaire des Etats sélectionnés leur permettant de mettre en œuvre de manière satisfaisante leurs accords de garanties avec l'Agence, y compris les protocoles additionnels, et de renforcer les mesures de sécurité nucléaire elles-mêmes : protection physique, identification des sources radioactives, tenue de registres nationaux, évaluation des trafics illicites, en particulier.

L'action de l'UE en matière de soutien de l'AIEA est un bon exemple de ce que l'Agence de Vienne promeut elle-même depuis quelques années : si le caractère hybride de la décision du Conseil peut être remarqué en cela qu'elle entend toucher aux activités de sécurité comme aux activités de garanties, deux piliers formellement séparés au sein de l'AIEA, l'approche est bien conforme à une perception holistique des attributions de l'Agence : garanties de non-prolifération et sécurité nucléaire sont deux facettes d'un même souci consistant à promouvoir le développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire dans des conditions optimales de sécurité, quelle que soit la nature des risques qui portent sur cette sécurité.

Décision du Conseil 2010/585/CFSP :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:259:0010:0018:EN:PDF>

La Russie contribue au Fonds de sécurité nucléaire de l'Agence

Jeudi 2 décembre 2010, la Russie a signé avec l'AIEA un accord au titre duquel Moscou contribuera au Fonds de sécurité nucléaire de l'Agence à hauteur de 6,5 millions de dollars pour les années 2011 à 2015. Le programme de sécurité nucléaire de l'Agence n'est en effet financé par son budget ordinaire qu'à hauteur de 15%. Ce sont toujours pour l'essentiel des contributions extrabudgétaires à discrétion des Etats qui approvisionnent le Fonds de sécurité nucléaire.

Aujourd'hui, l'UE est le principal contributeur au titre du Fonds, avec un apport de plus de 20 millions d'euros depuis 2004.

L'augmentation des ressources du budget ordinaire pour le programme de sécurité nucléaire 2010–2011 doit tout de même être notée, laquelle devrait « améliorer la situation en termes d'effectifs », selon les termes du Directeur général de l'Agence.

Actualité de la résolution 1540 du Conseil de sécurité

[suite de la page 1] non seulement sur le plan institutionnel mais également sur le plan politique, sept ans après son lancement. La nature du Comité 1540 devrait être modifiée, et accompagnée par la nomination d'un coordinateur.

Parallèlement, la France et les Etats-Unis voient un intérêt au rapprochement PMG8/1540. Cette aspiration a été soulignée entre autre le 19 octobre dernier à Vancouver, lors de la réunion du GPWG (Groupe de travail du G8 sur le partenariat mondial). Dans ce cadre, la présidence française en 2011 du G8 pourrait conforter cette intention, et proposer plusieurs actions.

Ainsi, à quelques mois de l'adoption du renouvellement du Comité, et parallèlement à la présidence française du G8, la Résolution 1540 pourrait donc se voir créditer d'un regain d'intérêt.



Conseil de sécurité des Nations unies

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Etats-Unis : dissuasion et non-prolifération nucléaires dans le projet de loi de finance 2011

Au mardi 14 décembre 2010, la loi de finance 2011 n'avait toujours pas été adoptée par le Congrès des Etats-Unis, alors que l'exercice budgétaire annuel débute le 1er octobre de chaque année. Moyennant un dispositif de prolongation adopté par le Congrès le 30 septembre dernier, appelé « *Continuing Resolution* » et valable jusqu'au 18 décembre, permettant à l'exécutif de continuer de fonctionner, le nouveau budget doit être adopté au cours de la « *lame duck session* » en cours. Il semble que la part dévolue aux activités armes et non-prolifération dans le budget du département de l'énergie pour 2011 correspondra au moins autant aux demandes budgétaires du Président faites au début de l'année 2010, sinon davantage. Cette augmentation, au titre de la *FY 2011 Year Long Funding Act* de la Commission des appropriations de la Chambre des Représentants adopté début décembre, concernerait les programmes d'armes nucléaires pour 624 millions de dollars supplémentaires affectés à la modernisation du complexe nucléaire militaire, et les efforts de non-prolifération pour 438 millions de dollars supplémentaires (sécurité nucléaire essentiellement). A long terme, la modernisation du complexe nucléaire semble assurée par la promesse faite au mois de mai dernier par l'administration d'un plan de 80 milliards de dollars sur dix ans, révisé à la hausse ce mois de novembre (85 milliards de dollars), à la demande du sénateur républicain Kyl dans le contexte d'un débat aux allures de marchandage sur la ratification du traité New START par le Sénat. Un tel plan assurerait une augmentation du budget de la NNSA consacré aux armes qui amènerait celui-ci à près de 10 milliards de dollars annuels à la fin de la décennie.

Pour l'année 2011, l'on ne peut donc encore se fonder que sur le budget dit « du Président » de février dernier. Avec 28,4 milliards de dollars requis, le poste de l'énergie serait le troisième plus important de la loi de finance 2011 (FY 2011), en augmentation de près de 7% par rapport à 2010. En l'état, les programmes liés à la non-prolifération et au maintien de l'arsenal nucléaire représenteraient environ le tiers de cette enveloppe (9,7 milliards de dollars), soit une augmentation de près de 14% par rapport à l'année 2010, augmentation qui semble effectivement en phase avec les priorités formulées par le Président en 2010 (sécurité nucléaire, maintien de l'arsenal et modernisation du complexe nucléaire). Réagissant au projet présidentiel en avril 2010, l'ambassadeur Linton Brooks, ancien administrateur de la NNSA sous George W. Bush, avait alors déclaré, selon l'*Arms Control Association*, « *I'd have killed for that budget and that much high-level attention in the administration.* »



Le Capitole. Washington, DC

Myanmar : nouvelles fuites, nouvelles suspicions ?

Rapports et contre-rapports se sont succédés cette année sur la conduite d'un programme nucléaire militaire secret par le Myanmar. Au cours de l'été, le président de l'*Institute for Science and International Security* (ISIS) David Albright avait critiqué un long rapport à charge de *Democratic Voice of Burma* publié en mai 2010, au titre que, encore une fois, ce rapport n'apporte aucune preuve de ses allégations en matière de retraitement du plutonium, enrichissement de l'uranium, conduite d'un programme d'armes, ce qui reste aujourd'hui la principale faiblesse des analyses sur une prolifération nucléaire birmane (voir *ONP N° 47*) : renseignements de seconde main, sources non techniques, etc.

Au passage, les équipements que le régime s'est procuré auprès de la Corée du Nord, transferts avérés bien qu'il soit délicat de préjuger de l'utilisation des instruments fournis, illustrent les failles du dispositif de lutte contre la prolifération nord-coréenne au titre des résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité. Et David Albright d'appeler légitimement à une meilleure mise en œuvre des résolutions de sanction ainsi qu'à une plus grande transparence de la part des responsables birmans sur l'utilisation des équipements importés. Au-delà de ces recommandations, le dossier nucléaire birman ne semble pas être plus étayé aujourd'hui.

En particulier, les fuites très récentes émanant de WikiLeaks et abondamment commentées dans la presse ne font que reprendre des allégations reposant sur les témoignages de sources d'information de l'ambassade des Etats-Unis à Rangoon à l'été 2009 et en 2004 (un homme d'affaire expatrié, des dockers, un ex-officier birman, une source gouvernementale). En réalité, ces fuites n'apportent toujours rien de substantiel qui puisse être prouvé.

(en milliards de dollars)	FY 2009 (approu.)	FY 2010 (approu.)	FY 2011 (request)	FY 2011 vs FY 2010
NNSA (budget global)	9,12	9,87	11,21	+ 13,5%
Dont : Weapons Activities	6,41	6,38	7,00	+9,8%
<i>Dont : Directed Stockpile Work (DSW)(*1)</i>	1,59	1,50	1,89	+ 26,1%
Dont : Defense Nuclear Nonproliferation	1,54	2,13	2,68	+25,8%
<i>Dont : Global Threat Reduction Initiative (*2)</i>	0,40	0,33	0,55	+67,6%

- (*1) Les activités du DSW sont destinées à assurer la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires de l'arsenal. Il s'agit en particulier des « *Life Extension Programs* ».
- (*2) L'accroissement du budget de la GTRI reflète en particulier la volonté de l'administration en place de sécuriser les matières nucléaires vulnérables dans le monde entre 2011 et 2015 (Sommet de Washington, avril 2010). Ainsi, l'augmentation du poste « *Nuclear and Radiological Material Removal* » pour 2011 est de plus de 210 millions de dollars par rapport à 2010.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

15^{ème} conférence des États parties à la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC)

Alors que le gouvernement sud-coréen prévoit de distribuer 610 000 masques à gaz à ses forces de protection civile, s'est tenue, du 29 au 3 décembre 2010, la 15^{ème} conférence des États parties à la CIAC. La quasi coïncidence des deux événements est à souligner, pour plusieurs raisons évidentes. La décision prise par Séoul vient rappeler que la Corée du Nord, non signataire de la CIAC, disposerait d'un stock d'agents vectorisés mais également que l'arme chimique - contrairement au discours parfois entendu - représente un outil de dissuasion

et de coercition réel, notamment si les populations civiles y sont potentiellement exposées. La Corée du Sud, en ratifiant la Convention et en détruisant les stocks qu'elle était réputée posséder, n'a certainement pas fait le mauvais choix : sa décision a contribué à démontrer que les États confrontés à la menace des armes de destruction massive peuvent décider d'y renoncer eux-mêmes, exemple qui pourrait être utilement médité au Moyen-Orient et rappelé à l'Égypte. Toutefois, une telle démarche risque de demeurer sans lendemain si la communauté internationale demeure incapable de démontrer sa capacité à éliminer la menace à laquelle les États qui renoncent à ces armes peuvent être confrontés, ou, au minimum, à se mobiliser pour agir en ce sens.



États parties (verts), non parties (rouges) et signataires (jaune – Israël n'apparaît pas sur la carte.)

Dans ce contexte, la capacité d'action de l'Organisation d'interdiction des armes chimiques (OIAC) est limitée, l'Organisation ne pouvant naturellement pas forcer Pyongyang à adhérer. Force est de constater toutefois que la Corée du Nord demeure le grand absent des délibérations sur l'universalité. Le *Projet de rapport de l'OIAC sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction en 2009*, validé lors de la 15^{ème} conférence, ne cite la Corée du Nord qu'une seule fois (en note de bas de page) et les questions relatives à l'universalisation restent avant tout focalisées sur le Moyen-Orient (et, il n'est pas inutile de le souligner, le Myanmar). Sur un plan plus général, les activités de l'OIAC mobilisent étonnamment peu l'opinion publique et les ONG, en dépit des enjeux manifestes qui demeurent, plus particulièrement en termes de prolifération. On se souviendra que notre Observatoire avait salué la fédération de différentes ONG dans une coalition pour soutenir la Convention (*CWC Coalition*). Il apparaît malheureusement que les activités de sensibilisation du public de celle-ci sont encore réduites. Du côté des États par contre, la Convention apparaît comme un modèle. Ainsi en 2009, 80% des États membres avait réalisé, dans les délais, une déclaration au titre de l'article VI de la Convention (déclaration sur les installations industrielles), chiffre en baisse par rapport à l'année précédente (86%) mais sans commune mesure avec les niveaux d'engagement rencontrés pour d'autres instruments (notamment ceux établis par les Nations unies dans le cadre des résolutions de lutte contre la prolifération). L'OIAC a par ailleurs démontré une surprenante capacité à intégrer nombre d'États pour lesquels le désarmement et la non prolifération chimiques ne sauraient constituer une priorité, faute d'industries. A l'exception de 7 États identifiés depuis de nombreuses années comme opposés à l'adhésion à la Convention (Corée du Nord, Égypte, Syrie, Somalie, Angola, non signataires, Israël et Myanmar l'ayant signée mais non ratifiée), la totalité des États du monde y participe désormais.

La Conférence des États parties est avant tout un baromètre permettant d'évaluer la progression de la mise en œuvre de la Convention au cours de l'année précédente. Il est désormais acquis que ni la Russie ni les États-Unis ne pourront honorer leurs engagements, alors qu'il est probable que la Libye soit à nouveau contrainte de demander un délai. Tripoli n'a réalisé aucune opération de destruction en 2009, seul 2% de son stock déclaré ayant été éliminé jusqu'à présent et l'ensemble des opérations devant être clos (en théorie) pour mai 2011. Parallèlement, les activités de vérification de l'OIAC ne se réorientent que lentement vers des opérations permettant de détecter un programme proliférant occulte. En 2007, sur 426 inspections réalisées, plus de la moitié concernaient directement les installations chimiques déclarées comme étant à des fins militaires (infrastructure de production, destruction et stockage), l'autre partie concernant l'industrie (200 inspections). Ce ratio a peu évolué puisque les inspections au titre de l'article 6 (industrie) ne totalisent encore que 53% de l'ensemble. De surcroît, les « autres installations de fabrication de produits chimiques » (AIFPC), qui sont les plus susceptibles d'abriter un (éventuel) programme proliférant, demeurent mal contrôlées. En 2007, le nombre de journées d'inspecteurs consacrées à la vérification des 4 533 installations « inspectables » était de 1 577. Il n'était que de 1 567 en 2009, pour 4 400 installations répertoriées.

Cette relative stagnation est compensée par la mise en œuvre de méthodes de sélection des sites, d'inspection et d'analyse sans cesse affinées. Il n'en demeure pas moins que l'OIAC est un instrument qui fonctionne par défaut, avant tout parce que la CIAC est un outil remarquablement conçu et non tant parce qu'une majorité d'États souhaite la parfaire. A l'opposition des États non industrialisés et émergents qui refusent de voir le caractère non proliférant de la Convention se renforcer, au prétexte que cela nuirait à une meilleure mise en œuvre de l'article XI (développement économique et technologique), s'ajoute un problème de financement. La politique de budget à croissance zéro, défendue par les États-Unis, n'a toujours pas été révisée, les quotes-parts annuelles des États connaissant même une légère décroissance. Il est douteux que la rationalisation du fonctionnement de l'Organisation permette de dégager les fonds suffisants pour mettre en place des inspections plus nombreuses et plus efficaces. A titre d'exemple, entre 2007 et 2009, le budget alloué à la vérification des installations militaires a logiquement décliné de 1,2 millions d'euros, les activités de vérification étant moindres. Mais celui des inspections n'a progressé que de 820 000 euros, traduisant une décreu nette des fonds attribués à la vérification et aux inspections (inflation non prise en compte de surcroît). L'Union européenne, qui en juillet 2009 a accepté de contribuer au budget de l'OIAC à hauteur de 2,1 millions d'euros (sur 18 mois), apporte donc une aide significative au désarmement chimique et à la lutte contre la prolifération.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Corée du Nord: un modèle de prolifération

Les récents événements dans la péninsule coréenne (torpillage du Cheonan et bombardement de l'île sud-coréenne de Yeonpyeong) ont mis en lumière la quasi impunité dont jouit Pyongyang face à la communauté internationale. Un exemple tout aussi significatif—quoique moins violent—a été donné lors de l'organisation de la visite du site de Yongbyon où la Corée du Nord construit un réacteur expérimental à eau légère de 25 à 30 Mwe. Trois chercheurs américains de l'université de Stanford ont ainsi été autorisés à parcourir le nouveau site d'enrichissement devant permettre d'alimenter le réacteur, où 2 000 centrifugeuses fonctionneraient en cascade. L'exhibition de ce site, officiellement dédié à la production de LEU, semble témoigner que la méthode iranienne fait des émules, et que le développement de capacités proliférantes sous couvert d'activités civiles est désormais un principe acquis. Il est pourtant difficile de penser que Pyongyang ne serait pas tenté, en cas « d'urgence », de rechercher à exploiter militairement cette capacité, suivant un processus déjà observé après la mise hors service du réacteur de recherche de Yongbyon. Ce qu'a rappelé un responsable nord-coréen à ses visiteurs américains : « *We have completed the discharge of the 5 MWe spent fuel, reprocessed it and delivered it to the military for weaponization.* »



La « découverte » de la filière de centrifugation nord-coréenne soulève un second problème, tout aussi épineux. Il semble que les modèles exploités à Yongbyon dérivent des centrifugeuses P-2 pakistanaises, qui ont également servi de modèle aux IR-2 iraniennes. La mise en cascade des centrifugeuses diffère de ce qui a pu être observé en Iran et au Pakistan et leur capacité de production réelle semble difficile à déterminer *a priori* (on rappellera que l'évaluation des capacités de production des IR-1 reste encore approximative alors que le programme d'enrichissement iranien est bien mieux connu). Toutefois, la rapidité avec laquelle les ingénieurs nord-coréens ont construit l'installation d'enrichissement de Yongbyon laisse à penser que la Corée du Nord dispose déjà d'une expérience en la matière, soit que les centrifugeuses aient déjà été disponibles sur le marché proliférant, soit - ce qui est plus probable - qu'un centre d'enrichissement non identifié ait été déjà opérationnel. L'existence de l'installation de Yongbyon tend à confirmer les soupçons récurrents des États-Unis sur une capacité non révélée mais laisse également craindre que des coopérations existent avec d'autres proliférants dans le développement des centrifugeuses. Les équipements informatiques aperçus dans la salle de contrôle de l'usine d'enrichissement, apparemment modernes, confirment que la Corée du Nord a toujours accès à des réseaux de prolifération efficaces. Les analyses sont pourtant partagées sur leur origine possible, certains estimant qu'il s'agit de vestiges du réseau Khan, d'autres incriminant plus explicitement la Chine. L'évaluation des capacités militaires réelles de la Corée du Nord ne s'en trouve bien sûr pas simplifiée, les déclarations les plus contradictoires se succédant. En novembre, un responsable sud-coréen estimait que Pyongyang travaillait à la miniaturisation de ses engins nucléaires, laissant supposer que leur vectorisation n'avait pas encore été réalisée. Ce mois-ci, des dissidents évoquent l'existence de torpilles nucléaires, ce qui implique des conclusions rigoureusement inverses. L'évaluation du stock de matière fissile de qualité militaire devient, elle aussi, particulièrement approximative.

Dans ce contexte, l'attitude de la Chine soulève, une fois de plus, bien des interrogations, Pékin défendant le régime nord-coréen sans aucun état d'âme et refusant sa condamnation par le Conseil de sécurité des Nations unies. S'il n'est pas à exclure que Pékin modifie graduellement sa posture, les conclusions à tirer de cet épisode n'incitent pas à l'optimisme. Que l'on pense, comme certains, que la Chine ne domine pas son allié coréen où que l'on estime, comme d'autres, qu'elle cautionne ses actes, la crise nord-coréenne est un constat d'échec de l'approche multilatérale de gestion des crises de prolifération. C'est également un échec pour les États-Unis, dont la crédibilité s'effrite encore un peu plus. Nul doute que l'Iran en tirera des conclusions qui s'imposent.

État du programme d'enrichissement iranien

Alors que les discussions ont repris entre l'Iran et les P 5+1, le programme d'enrichissement iranien semble confronté à de nouvelles difficultés. Outre les problèmes liés à la rareté des matières premières nécessaires à la fabrication des centrifugeuses et au taux d'usure important de celles-ci, le programme semble devoir être durablement affecté par le virus informatique Stuxnet, qui, contrairement à ce que prétendent les responsables iraniens, pourrait ne pas encore avoir été éradiqué. L'activité du virus a été mis en relation avec l'arrêt total des activités d'enrichissement de Natanz pendant une semaine en novembre, sans que la preuve puisse en être formellement apportée. Les déclarations iraniennes précisent par ailleurs que le virus a été identifié il y a un an, ce qui pourrait avoir affecté la production.

Dans ce contexte, l'AIEA a publié le 23 novembre 2010 sa dernière évaluation de la *Mise en œuvre de l'accord de garanties* en Iran. Le rapport met en évidence un accroissement du nombre de centrifugeuses en activité (4 816, soit environ 1000 de plus qu'en août 2010, sur un total de 8 426), ce qui a permis un léger accroissement de la production. La production de LEU enrichi à 20% réalisée dans l'installation pilote n'a connu de son côté que peu de variations, la quantité totale de matière atteignant 33 kg à la mi-novembre. Le nombre de centrifugeuses en opération est stable (164), y compris pour les modèles évolués (une vingtaine de IR-4 et IR-2m). L'installation de Fordou, qui n'est toujours pas entrée en activité, devrait désormais être aussi dévolue aux activités de recherche et développement, en sus de ses activités d'enrichissement (LEU enrichi à 5%). Le nombre total de centrifugeuses pouvant y être déployées devrait donc passer d'environ 3 000 à 2 200. Les activités liées à la production d'eau lourde demeurent, sans que l'agence puisse les apprécier dans leur exactitude. L'Iran n'a fourni aucune nouvelle information sur les programmes allégués.

http://www.iaea.org/Publications/Documents/Board/2010/French/gov2010-62_fr.pdf

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Thomas Lorenz et Joanna Kidd, « Turkey and multilateral nuclear approaches in the Middle East », *The Nonproliferation Review*, vol. 17, n° 3, Nov. 2010

T. Lorenz et J. Kidd explorent dans cet article les avantages pour la Turquie, le Moyen-Orient et le monde de mettre en place un effort de coopération sur le cycle du combustible nucléaire dans la région, dont Ankara serait le pilote. Cela permettrait aux Etats qui souhaitent accéder aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire de s'économiser le développement de programmes nationaux coûteux et facteurs de suspicion du fait des risques de prolifération. Néanmoins, les tentatives d'approches multilatérales du cycle du combustible ont le plus souvent été perçues par les Etats cherchant à lancer des programmes civils comme des mesures de déni d'accès de la part des Etats nucléaires.

Le besoin affiché par les pays moyen-orientaux de diversifier leurs sources d'énergie a conduit un nombre croissant d'entre eux à manifester leur intérêt pour le nucléaire. Le programme iranien et la menace de déstabilisation régionale que fait peser son volet militaire supposé sont une motivation supplémentaire pour beaucoup de ces Etats de développer une infrastructure nucléaire nationale. Parmi les différents groupes de partenaires identifiés, la Turquie, l'Irak, la Syrie et, dans une certaine mesure, l'Iran, sont distingués comme les plus susceptibles de pouvoir mettre en œuvre une approche commune. Dans le même temps, il est clair qu'une telle entreprise risque de n'être pas favorablement perçue du fait du contexte et de l'histoire de ces Etats. Trois conditions permettraient d'atténuer la méfiance internationale : le caractère progressif de la coopération, qui ne puisse pas être immédiatement perçue comme un risque de prolifération ; l'implication, dès l'origine, de l'AIEA, qui idéalement tiendrait un rôle de surveillance ; une transparence totale.

La Turquie ambitionne de s'établir comme un partenaire de référence sur les questions moyen-orientales, aussi bien pour les pays occidentaux que ceux de la région. Par ailleurs, son propre programme nucléaire, initié à la fin des années 1970, a permis à Ankara de développer une culture nucléaire plus avancée que l'ensemble de ses voisins, à l'exception de l'Iran. Cette expertise porte en particulier sur le cycle du combustible, amenant en 2008 le ministre turc de l'énergie à déclarer que son pays serait intéressé à la mise en œuvre d'un site de production de combustible nucléaire destiné à alimenter les futures centrales de la région. Une telle initiative pourrait être la voie d'un développement transparent du nucléaire au Moyen-Orient. A moins que la poursuite unilatérale de programmes entièrement nationaux ne demeure la norme de référence, comme semblent l'indiquer les efforts entrepris par les EAU, ce qui ne manquera probablement pas de contribuer à l'instabilité de la région, selon les auteurs.

Christopher Ford, « Playing for time on the edge of apocalypse : maximizing decision time for nuclear leaders », *Hudson Institute Briefing Paper*, Nov. 2010

Christopher Ford, aujourd'hui Senior Fellow au Hudson Institute, présente ici une approche intéressante sur le débat autour du « *de-alerting* », ou diminution du niveau d'alerte des systèmes d'armes nucléaires.

Il revient tout d'abord sur le concept de « tir sur alerte » (« *Launch on Warning* ») qui est ou semble être celui des Etats-Unis et de la Russie depuis la guerre froide. Afin de rendre impossible qu'une première frappe puisse infliger des dégâts tels qu'elle mettrait hors de combat l'outil de dissuasion adverse, les deux superpuissances ont développé les capacités techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une grande partie de leur arsenal nucléaire dès détection d'un tir adverse. Les décideurs auraient ainsi la possibilité d'ordonner un tir de représailles avant que leurs forces nucléaires ne soient détruites. Que le tir sur alerte soit simplement une capacité ou une doctrine d'emploi, ce qui reste à débattre, le concept génère des risques énormes.

Les tenants du *de-alerting* se proposent donc de renoncer à ces postures de manière visible, afin de restituer aux décideurs un temps de décision suffisant. Même si la structure des arsenaux actuels, très résilients, peut laisser supposer que le *Launch on Warning* est avant tout une option, ils estiment que seul l'abaissement des seuils d'alerte et l'adoption de mesures physiques ne permettant pas une reconstitution immédiate de la capacité de tir permettraient de conjurer le risque d'erreur. Or, si le niveau d'alerte des arsenaux a été abaissé, son rehaussement en cas de crise est susceptible en lui-même de contribuer à l'escalade, et d'inciter à une frappe nucléaire. Par ailleurs, certaines mesures de *de-alerting* telle que la séparation des têtes de leur vecteur, pourraient inciter selon les critiques du *de alerting* à une première frappe. La dernière NPR a confirmé la nécessité de maintenir inchangée la posture d'alerte des forces nucléaires américaines.

La problématique centrale du *de-alerting* réside donc selon C. Ford dans l'équilibre à trouver entre des risques de nature différente : l'accroissement des risques de frappes involontaires est lié à l'association de la dissuasion à la gestion de crise. Il faudrait donc, pour pouvoir véritablement accroître le temps dont dispose l'exécutif avant de décider de frappes de représailles, réduire l'attractivité et la nécessité d'une frappe, atténuant la nécessité de maintenir des postures de *Launch on Warning*. Deux piliers sont identifiés comme nécessaires pour atteindre cela :

- la défense antimissile de territoire, qui donne la possibilité de neutraliser l'objet de l'alerte. La détection d'un tir n'aboutit donc plus forcément à la détonation d'une tête nucléaire sur sa cible ;
- le durcissement de l'arsenal nucléaire, y compris l'infrastructure de commandement et de communications. Une frappe nucléaire n'aboutit donc plus systématiquement à la mise hors d'usage de l'outil de dissuasion nucléaire.

C'est seulement ainsi que les superpuissances nucléaires pourraient s'écarter de leur posture de tir sur alerte.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Journée d'étude de la FRS sur l'OTAN

La Fondation pour la Recherche Stratégique a dédié une journée d'étude au nouveau concept stratégique de l'OTAN le 1^{er} décembre 2010 à la Maison de la Chimie à Paris. A travers quatre tables rondes thématiques, les intervenants français et étrangers ont commenté les principaux développements issus du Sommet de Lisbonne.

Des interventions et débats sur le nucléaire, l'on retiendra que ces questions sont revenues sur le devant des préoccupations de l'Alliance à l'occasion du sommet. Il a été souligné un paradoxe intéressant : la pression pour une dénucléarisation de l'OTAN semble être plus forte que celle que subissent les Etats dotés individuellement, alors même que l'Alliance a entrepris l'effort de désarmement le plus considérable à ce jour : le débat porte aujourd'hui sur les quelques 200 armes tactiques d'un seul type stationnées en Europe, pour 20.000 armes de près de 20 types différents dans les années 1980, ce qui pose la question du seuil en-deçà duquel le caractère nucléaire de l'Alliance serait remis en question. Si le nouveau concept stratégique le réaffirme, il manifeste également la volonté de créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, reflétant l'absence de consensus entre les Etats membres sur la question.

Les débats autour de la défense antimissile ont sous-tendu l'ensemble de la journée. On citera comme principale piste de réflexion la centralité de l'aspect industriel, les entreprises européennes de défense courant, selon certains intervenants, le risque de se voir ramener au niveau d'équipementiers dans la mesure où un programme intégré de défense antimissile de territoire serait inévitablement conçu et développé aux Etats-Unis. Les questions autour du contrôle et des conditions d'engagement de ce système sont par ailleurs loin d'être résolues.

« Addressing the challenges of nuclear proliferation in the Middle East »

Ancien directeur général de l'AIEA (1980—1997), Hans Blix était l'invité de la Fondation pour la Recherche Stratégique mardi 23 novembre 2010. Il s'y est exprimé à propos de la crise nucléaire en Iran qu'il a d'abord replacée dans le cadre du régime mondial de non-prolifération : selon H. Blix, l'entrée en vigueur du traité « New START » comme du TICE, ainsi que le lancement de négociations d'un traité « cut-off » seraient généralement de nature à accroître la pression sur les Etats en situation de non respect de leurs obligations au titre du TNP. C'est, l'on s'en souvient, un calcul également formulé par l'administration Obama pour laquelle le lien entre obligations de non-prolifération et de désarmement dans le cadre du traité peut être vertueux sur les plans politique et diplomatique.



Hans Blix, 2002. Crédit photo : Dean Calma/AIEA

Sans se prononcer sur les intentions réelles du pouvoir iranien, H. Blix a rappelé le faisceau d'indices qui nourrit les inquiétudes de la communauté internationale à l'égard du programme nucléaire du pays : incertitudes de l'AIEA, absence de justification économique à la poursuite d'un programme d'enrichissement de l'uranium, rareté des ressources nationales en uranium, etc. Il a également rappelé les efforts menés jusqu'à présent pour convaincre l'Iran de suspendre son programme d'enrichissement.

Se félicitant de la reprise annoncée des négociations entre l'Iran et les P5 + 1, H. Blix a enfin évoqué trois pistes qui permettraient selon lui d'ouvrir la voie à une résolution de la crise : continuation du programme d'enrichissement de manière pleinement transparente ; suspension du programme en échange de garanties économiques, politiques, diplomatiques, et de sécurité ; exploration de la voie régionale *via* l'idée de zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, idée réactualisée par le document final de la dernière conférence d'examen du TNP en mai 2010 à New York.

AGENDA

CONFÉRENCES

24-25/01/2011 : « *European Defence and Security 2011* », Chatham House, Londres. Information : <http://www.chathamhouse.org.uk/Defence2011/>

18-20/03/2011 : « *Chemical weapons disarmament and the future of OPCW* », Wilton Park Conference. Sur invitation. Informations et contact : <http://www.wiltonpark.org.uk/en/conferences/conference-calendar>

04-06/04/2011 : « *PONI Spring Conference* », Nevada Site Office, Las Vegas, Nevada. Informations et contact : <http://csis.org/node/13398/event>

ÉVÉNEMENTS

24/01/2011 : Ouverture de la première partie de la session 2011 de la Conférence du Désarmement, Genève

04-06/02/2011 : 47^e Conférence de Munich sur la sécurité. Informations : www.securityconference.de

07-11/03/2011 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération et l'actualité hebdomadaire de la non-prolifération et du désarmement sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hauteouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr